

COMMUNAUTE DE COMMUNES DU CANTON DE CHARLY

Compte rendu de la séance du 27 juin 2017

**Nombre de membres en
exercice:** 38

Séance du 27 juin 2017

L'an deux mille dix-sept et le vingt-sept juin, à 18 heures 30, le conseil de la Communauté de Communes du Canton de Charly sur Marne, s'est réuni à la salle du 1^{er} étage bâtiment en bois face à la Mairie de Chézy sur Marne, sous la présidence de Monsieur Georges FOURRE (Président)

BÉZU LE GUERY :

CHARLY SUR MARNE : LANGRENE Claude - FOURRÉ Georges — NAUDÉ Marie-Josèphe — HERDHUIN Jacques – SONNETTE Séverine

CHÉZY SUR MARNE : BÉREAUX Jean-Claude — RIBOULOT Marie-Christine — REY Marc-Hervé

COUPRU : CLOBOURSE Elisabeth

CROUTTES SUR MARNE : BINCZAK Lucette

DOMPTIN :

ESSISES : TRÉHEL Christian

LA CHAPELLE SUR CHÉZY : LOISEAU Patricia — RICADA Jean

L'ÉPINE AUX BOIS : BERNON Roger

LUCY LE BOCAGE : SOWA-DOYEN Jérôme

MARIGNY EN ORXOIS : DREVET Jean-Jacques

MONTFAUCON : SENDRON Monique

MONTREUIL AUX LIONS : DEVRON Olivier

NOGENT L'ARTAUD : VAN LANDEGHEM Jeannine - HOURDRY André - DUCLOS Dominique –

PAVANT : CASSIDE Olivier — PÉRICART Jean-Pierre

ROMENY SUR MARNE : BOURGEOIS Pierre

SAULCHERY :

VENDIÈRES :

VEUILLY LA POTERIE : MENVEUX Philippe — REGARD Elisabeth

VIELS-MAISONS : MARY Brigitte

VILLIERS SAINT DENIS : HOCHET Chantal — PLATEAUX Jean

Représentés: FOURRÉ-SANCHEZ Marie par LANGRENE Claude, CHARLES-ALFRED Catherine par DEVRON Olivier, SAROUL Pierre par DUCLOS Dominique, LE TALLEC Christelle par VAN LANDEGHEM Jeannine

Excusés: DOUCET Jean-Marie, BRUNEAUX Henri, PAUDIÈRE Claude, LETENDRE Sylvain

Ordre du jour

- Intervention de pôle emploi
- Approbation du compte rendu du 08/06/2017
- MAPA : gouvernance de la compétence assainissement : choix du bureau d'études
- Création de postes
- Création d'une régie mixte pour l'ALSH
- Validation de l'accord cadre du SRADDET (Schéma régional d'aménagement, de développement durable et d'égalité des territoires)
- Validation du nouveau règlement intérieur des crèches
- Fixation d'un tarif de déchèterie complémentaire pour les professionnels
- Modification du règlement du service SPED
- Questions diverses

Avant de débiter le conseil, Monsieur Fourré propose aux membres du conseil d'ajouter 2 délibérations :

- Acceptation du schéma départemental d'amélioration de l'accessibilité des services au public
- Décision sur les NAP.

Les élus acceptent à l'unanimité l'ajout de ces deux délibérations.

INTERVENTION DE POLE EMPLOI

Monsieur Hamid ROUBAHIE, directeur du Pôle Emploi de Château-Thierry présente les différentes actions de cet organisme.

Un certain nombre d'élus l'interroge sur la difficulté de recruter du personnel avec pôle Emploi. Ils ont le sentiment qu'il n'y a pas de demandeur d'emploi.

Monsieur ROUBAHIE indique qu'il est important de la remontée des élus pour améliorer le service proposé aux collectivités.

Monsieur Fourré évoque une situation ubuesque, à savoir qu'une jeune femme travaillant à la Communauté de Communes qui reprend ses études à la rentrée, ne peut pas travailler pendant l'été car elle perdrait ses futures allocations.

Monsieur ROUBAHIE répond que ce n'est pas possible mais il regardera le cas.

APPROBATION DU COMPTE RENDU DU 08/06/2017

Monsieur Fourré propose d'adopter le compte rendu du conseil communautaire du 08/06/2017. Il demande si les élus ont des remarques à formuler.

Madame Mary propose de faire appel à la décennale pour le remplacement des fenêtres du pôle administratif.

Monsieur Fourré lui répond que l'on avait fait appel à cette garantie mais nous n'avons obtenu l'accord que pour le changement de 5 ouvrants. Il propose à la suite de voir avec la protection juridique.

Le compte rendu est approuvé par les élus présents le jour du conseil précité.

MAPA : GOUVERNANCE DE LA COMPETENCE ASSAINISSEMENT : CHOIX DU BUREAU D'ETUDES

Monsieur Plateaux rappelle aux conseillers communautaires qu'une délibération a été prise le 15 février 2017 autorisant le lancement d'un MAPA relatif à la gouvernance de la compétence assainissement et eaux pluviales.

La commission d'appels d'offres (CAO) s'est réunie les 09 et 16 juin 2017 (ouverture des plis et audition des candidats).

Huit personnes ont retiré le dossier via la plateforme internet, deux bureaux d'études ont répondu et ont été auditionnés, à savoir IRH Ingénieur conseil et ADM conseil. Les offres étaient respectivement de 52 800 € HT et 61 267.50 € HT.

Après analyse des offres et audition, la CAO propose de retenir IRH.

Madame Van Landeghem demande sur quelle durée est la mission.

Il lui est répondu que la durée est d'une année et que la mission ne pourra débiter qu'à partir de l'ordre de service qui lui-même ne pourra être donné qu'après l'accord de subvention de l'Agence de l'Eau.

Monsieur Hourdry dit qu'il faudrait être plus regardant sur le mode de gestion du prix de l'eau qui doit être identique pour les habitants d'une même communauté de communes.

----) Délibération adoptée à l'unanimité (29 voix pour)

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire

- DECIDE de retenir suite au MAPA relatif à la gouvernance de la compétence assainissement et eaux pluviales

IRH Ingénieur conseil pour un coût de 52 800 € HT

- AUTORISE le Président à signer tous les documents relatifs à l'attribution de ce MAPA.

CREATION DE POSTES

Monsieur Fourré arrive en réunion ainsi que Madame Naudé.

Monsieur Devron fait savoir que les commissions du personnel et NAP se sont réunies le 12/06/2017.

Il est proposé de créer des postes suite à réussite à concours et avancement de grade lié à l'ancienneté et de mettre à jour le tableau des effectifs.

Il est proposé de créer

1 poste d'adjoint administratif principal de 2ème classe à 35 heures

1 poste d'auxiliaire de puériculture principal de 2ème classe à 35 heures

Il est proposé de supprimer suite à départ en retraite, démission, fin de mise en disponibilité et non reprise du travail à compter du 1er juillet

2 postes d'agent social de 2ème classe à 1 heure hebdomadaire

2 postes d'agent social de 2ème classe à 20 heures hebdomadaires

1 poste d'auxiliaire de puériculture de 1ère classe à 35 heures

1 poste d'auxiliaire de soins de 1ère classe à 35 heures

1 poste d'adjoint d'animation de 2ème classe à 35 heures hebdomadaires

1 poste d'adjoint d'animation de 2ème classe à 10 heures hebdomadaires

Il est proposé de supprimer à compter de la nomination de l'agent sur le grade supérieur

1 poste d'agent social de 2ème classe à 35 heures hebdomadaires

1 poste d'adjoint administratif de 1ère classe à 35 heures hebdomadaires

----) Délibération adoptée à l'unanimité (31 voix pour)

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire

DECIDE de créer

1 poste d'adjoint administratif principal de 2ème classe à 35 heures

1 poste d'auxiliaire de puériculture principal de 2ème classe à 35 heures

AUTORISE le président à signer tous les documents relatifs à ces créations de poste

DECIDE de supprimer

à compter du 1er juillet

2 postes d'agent social de 2ème classe à 1 heure hebdomadaire

2 postes d'agent social de 2ème classe à 20 heures hebdomadaires

1 poste d'auxiliaire de puériculture de 1ère classe à 35 heures

1 poste d'auxiliaire de soins de 1ère classe à 35 heures
 1 poste d'adjoint d'animation de 2ème classe à 35 heures hebdomadaires
 1 poste d'adjoint d'animation de 2ème classe à 10 heures hebdomadaires

à compter de la nomination de l'agent sur le grade supérieur

1 poste d'agent social de 2ème classe à 35 heures hebdomadaires
 1 poste d'adjoint administratif de 1ère classe à 35 heures hebdomadaires

FIXE le nouveau tableau des effectifs annexé

FILIERE ADMINISTRATIVE					
	Date délib / création	GRADE	Effectif théorique au 01/06/2016	STATUT DU POSTE	Effectifs pourvus au 27/06/17
catégorie A	14/06/2011	Attaché principal 35 h	1	1 POSTE OCCUPE	1
	29/10/2015	Attaché territorial	1	1 POSTE OCCUPE	1
catégorie B	01/02/2012	Rédacteur principal de 1ère classe 35 h	0	POSTE SUPPRIME	0
	07/06/2016	Rédacteur 35 h	0	0 POSTE OCCUPE	0
catégorie C	25/02/2004	Adjoint administratif de 2° classe 35 h	1	1 POSTE OCCUPE	1
	25/01/2007	Adjoint administratif 1° classe 35 h	0	1 POSTE OCCUPE	0
	20/12/2007	Adjoint administratif 2° classe 35 h	1	1 POSTE OCCUPE	1
	10/03/2009	Adjoint administratif de 2° classe 35 h	1	1 POSTE OCCUPE	1
	10/03/2009	Adjoint administratif de 2° classe 28 h	1	1 POSTE OCCUPE	1
	02/06/2010	Adjoint administratif de 2° classe 35 h	1	1 POSTE OCCUPE	1
	01/02/2012	Adjoint administratif de 1° classe 35 h	1	1 POSTE OCCUPE	1
	07/06/2016	Adjoint adm. principal de 2° classe 35 h	1	0 POSTE OCCUPE	1
	15/04/2013	Adjoint adm. principal de 2° classe 35 h	1	1 POSTE OCCUPE	1
	19/03/2014	Adjoint administratif de 2° classe 35 h	1	1 POSTE OCCUPE	1
	19/03/2014	Adjoint administratif de 2° classe 35 h	1	1 POSTE OCCUPE	1
	29/10/2015	Adjoint administratif de 2° classe 35 h	1	1 POSTE OCCUPE	1
	29/10/2015	Adjoint administratif de 2° classe 20 h	1	1 POSTE OCCUPE	1
	27/06/2017	Adjoint administratif ppal de 2° classe 35 h	0	0 POSTE OCCUPE	0
			TOTAL	14	14 POSTES OCCUPES

FILIERE MEDICO - SOCIALE					
AGENT SOCIAL Catégorie C					
	Date délib / création	GRADE	Effectif théorique au 01/06/2016	STATUT DU POSTE	Effectifs pourvus au 27/06/17
	11/03/1999	Agent social 2° classe	2	2 POSTES OCCUPES	2
		à 1h hebdo		6 postes supprimés	
	20/06/2002	Agent social 2° classe	3	3 POSTES A 27.5 H OCCUPES -	3
		* à 27h50 hebdo		1 POSTE SUPPRIME	
		* à 20 h hebdo	6	6 POSTES A 20 H OCCUPES	6
		* à 10 h hebdo	4	4 POSTES A 10 H OCCUPES	4
	01/07/2004	Agent social 2° classe 35 h	1	1 POSTE OCCUPE	1
	27/01/2010	Agent social 2° classe 35 h	1	1 POSTE OCCUPE	1
	14/06/2011	Agent social 2° classe 1 h	0	1 POSTE SUPPRIME	0
	14/06/2011	Agent social 2° classe 10 h	2	2 POSTES OCCUPES	2
	14/06/2011	Agent social 2° classe 15 h	4	4 POSTES OCCUPES	4
	14/06/2011	Agent social 2° classe 20 h	5	5 POSTES OCCUPES	5
	14/06/2011	Agent social 2° classe 27.5 h	2	2 POSTES OCCUPES	2
	10/12/2012	Agent social 1° classe 35 h	1	1 POSTE OCCUPE	1
	12/09/2013	Agent social 1° classe 35 h	1	1 POSTE OCCUPE	1
	19/03/2014	Agent social de 1° classe 35 h	1	1 POSTE OCCUPE	1
	16/06/2014	Agent social de 2° classe 20 h	1	1 POSTE OCCUPE	1
	10/03/2015	Agent social de 2° classe 35 h	1	1 POSTE OCCUPE	1
	10/03/2015	Agent social de 2° classe 5 h	1	1 POSTE OCCUPE	1
	10/03/2015	Agent social de 2° classe 15 h	1	1 POSTE OCCUPE	1
	29/10/2015	Agent social de 2° classe 35 h	5	5 POSTES OCCUPES	5
	29/10/2015	Agent social de 2° classe 15 h	1	1 POSTE OCCUPE	1
	24/02/2016	Agent social de 2° classe 17 h 30	9	9 POSTES OCCUPES	9
	13/04/2016	Agent social de 2° classe 35H	0	POSTE SUPPRIME	0
	14/02/2017	Agent social territorial de 1ère classe	2	2 POSTES VACANTS	2
	08/06/2017	Agent social territorial	2	1 POSTE OCCUPE/1 VACANT	1
			56	55 POSTES OCCUPES/1 VACANT	55

AUXILIAIRE DE PUERICULTURE Catégorie C					
	07/09/2001	Auxiliaire de puériculture 1° classe 35h	0	POSTE SUPPRIME	0
	10/10/2006	Auxiliaire de puériculture 1° classe 35h	1	1 POSTE OCCUPE	1
	14/06/2011	Auxil. Puéri. ppal 2° classe 35h	1	1 POSTE OCCUPE	1
	29/05/2012	Auxiliaire de puériculture 1° classe 35h	1	1 POSTE OCCUPE	1
	29/05/2012	Auxiliaire de puériculture 1° classe 35h	1	1 POSTE OCCUPE	1
	27/06/2017	Auxiliaire de puér ppal 2° classe 35 h	1	1 POSTE OCCUPE	1
		TOTAL	5	5 POSTES OCCUPES	5

AUXILIAIRE DE SOINS Catégorie C					
	04/04/2003	Auxiliaire de soins 1° classe 35 h	0	POSTE SUPPRIME	0
	10/03/2009	Auxiliaire de soins 1° classe 17h50	0	POSTE SUPPRIME	0
	29/10/2015	Auxiliaire de soins 1° classe 35 h	1	1 POSTE OCCUPE	1
		TOTAL	1	1 POSTE OCCUPE	1

FILIERE ANIMATION					
ANIMATEUR TERRITORIAL Catégorie B					
	25/01/2007	Animateur territorial 35 h	1	1 POSTE OCCUPE	1
	19/03/2014	Animateur territorial ppal de 2° classe 35 h	1	1 POSTE OCCUPE	1
		TOTAL	2	2 POSTES OCCUPES	2
ADJOINT D'ANIMATION Catégorie C					
	11/03/1999	Adjoint d'animation de 2° classe 35 h	2	2 POSTES OCCUPES	2
	01/07/2004	Adjoint d'animation de 2° classe 35 h	1	1 POSTE OCCUPE	1
	30/03/2005	Adjoint d'animation de 2° classe 35 h	1	1 POSTE OCCUPE	1
	10/12/2013	Adjoint d'animation de 2° classe 20 h 00	0	POSTE SUPPRIME	0
	10/12/2013	Adjoint d'animation de 2° classe 35 h 00	1	1 POSTE OCCUPE	1
	19/03/2014	Adjoint d'animation de 2° classe 35 h 00	1	1 POSTE OCCUPE	1
	25/06/2014	Adjoint d'animation de 2° classe 27 h 50	1	1 POSTE OCCUPE	1
	10/03/2015	Adjoint d'animation de 2° classe 35 h 00	2	2 POSTES OCCUPES	2
	10/03/2015	Adjoint d'animation de 2° classe 10 h 00	0	POSTE SUPPRIME	0
	29/10/2015	Adjoint d'animation de 2° classe 35 h 00	8	8 POSTES OCCUPES	8
	07/06/2016	Adjoint d'animation de 2° classe 17 h 50	1	1 POSTE OCCUPE	1
	07/06/2016	Adjoint d'animation de 2° classe 1 h 00	1	1 POSTE OCCUPE	1
	14/02/2017	Adjoint d'animation de 2° classe 35 h 00	1	1 POSTE OCCUPE	1
		TOTAL	20	20 POSTES OCCUPES	20

FILIERE TECHNIQUE					
ADJOINT TECHNIQUE Catégorie C					
	19/03/2014	Adjoint technique de 2° classe 27H25	0	poste supprimé en décembre 2014	0
	10/03/2015	Adjoint technique de 2° classe 20H00	1	1 POSTE OCCUPE	1
		TOTAL	1		1
		TOTAL GENERAL au 27/06/17	99	98 OCCUPES + 1 VACANT	98
	pour mémoire	TOTAL GENERAL au 07/06/16	107		

CREATION D'UNE REGIE MIXTE POUR L'ALSH

Monsieur Fourré fait savoir aux conseillers communautaires que pour la gestion des services ALSH, il existe une régie de recettes et une régie d'avances.

Afin d'éviter au régisseur de devoir régler deux cautionnements, la trésorerie a fait savoir qu'il était possible de créer une régie mixte.

----) Délibération adoptée à l'unanimité (31 voix pour)

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire

- DECIDE de clôturer les régies de recettes et d'avances « ALSH » d'avances et de recettes

- DECIDE de créer une régie mixte « ALSH »

- AUTORISE le président à signer tous les documents relatifs à ces actes

VALIDATION DE L'ACCORD-CADRE DU SRADDET (SCHEMA REGIONAL D'AMENAGEMENT, DE DEVELOPPEMENT DURABLE ET D'EGALITE DES TERRITOIRES)

Monsieur Fourré fait savoir que la Région a travaillé sur une nouvelle politique d'aides aux collectivités dans le cadre du SRADDET (Schéma régional d'aménagement, de développement durable et d'égalité des territoires).

Monsieur Fourré précise que tous les élus ont reçu l'accord cadre qui découle du schéma afin d'en prendre connaissance avant le conseil.

Monsieur Fourré propose de valider cet accord cadre pour la période 2016 - 2021.

----) Délibération adoptée à l'unanimité (31 voix pour)

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire

- AUTORISE le Président de la Communauté de Communes à signer l'accord-cadre de l'espace de dialogue « Aisne-Sud » permettant de décliner la politique régionale d'aménagement et d'équilibre des territoires (PRADET) pour la période 2016-2021;

- AUTORISE le Président de la Communauté de Communes à solliciter les subventions auprès du Conseil régional Hauts-de-France dans le cadre des programmations PRADET pour la période 2016-2021 ;

- AUTORISE le Président de la Communauté de Communes à signer les pièces administratives s'y rapportant.

VALIDATION DU NOUVEAU REGLEMENT INTERIEUR DES CRECHES

Monsieur Fourré fait savoir que suite au dernier contrôle des crèches par la CAF, cette dernière a demandé quelques rectifications du règlement intérieur des crèches.

Monsieur Fourré précise que tous les élus ont reçu la proposition de règlement afin d'en prendre connaissance avant le conseil.

Monsieur Fourré propose de valider ce règlement par un vote.

----) Délibération adoptée à l'unanimité (31 voix pour)

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire

- DECIDE de valider le nouveau règlement des crèches modifié en fonction des remarques de la CAF, annexé à la présente délibération
Il prendra effet à compter du 1er septembre 2017.

FIXATION D'UN TARIF DE DECHETERIE COMPLEMENTAIRE POUR LES PROFESSIONNELS

Monsieur Plateaux fait savoir que nous rencontrons des difficultés pour facturer l'ensemble des professionnels qui fréquentent la déchèterie.

Certains quittent la déchèterie avant de signer le bon de dépôts permettant la facturation.

Il est proposé d'une part de revoir le contrôle des gardiens et pour les plus récalcitrants de fixer un tarif forfaitaire au passage.

----) Délibération adoptée à l'unanimité (31 voix pour)

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire

DECIDE de créer un tarif forfaitaire pour les professionnels qui quittent la déchèterie avant de signer leur bon de dépôts permettant la facturation

FIXE le Tarif à 30 € par passage.

MODIFICATION DU REGLEMENT DU SERVICE SPED

Monsieur Plateaux fait savoir qu'avec la mise en place de la Redevance des Ordures Ménagères Incitative, il a été nécessaire de mettre en place un règlement de facturation.

Après trois facturations, il s'est avéré qu'un certain nombre d'ajustements a dû être mis en place pour répondre à différents cas et notamment le cas de l'exonération.

Monsieur Plateaux précise que tous les élus ont reçu la proposition du règlement de facturation lié à la REOMi, afin d'en prendre connaissance avant le conseil.

----) Délibération adoptée à l'unanimité (31 voix pour)

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire

- DECIDE de valider le règlement de facturation lié à la REOMi, annexé à la présente délibération

ACCEPTATION DU SCHEMA DEPARTEMENTAL D'ACCESSIBILITE

Monsieur Fourré fait savoir que le conseil départemental a travaillé sur un schéma départemental d'amélioration de l'accessibilité des services au public.

Ce schéma permettra de mettre en œuvre des actions en faveur d'un meilleur accès, pour les usagers, aux services publics et privés (administrations, santé, services sociaux, commerces, enseignement, loisirs, etc.) sur l'ensemble du territoire.

L'accessibilité aux services est primordiale pour le territoire axonais. Les enjeux sont multiples :

- Le maintien et l'attractivité de la population
- Le maintien des fonctions essentielles : services publics, commerces de proximité, etc.
- Une fonction d'aménagement en termes de pôles, bassins d'emploi, maillage territorial...
- La garantie d'une solidarité et d'une cohésion sociale : équité d'accès, services sociaux...

Le schéma départemental d'amélioration de l'accessibilité des services au public définit, pour une durée de six ans, un programme d'actions destiné à renforcer l'offre de services dans les zones présentant un déficit d'accessibilité des services.

Il comprend un plan de développement de la mutualisation des services sur l'ensemble du territoire départemental et dresse une liste des services au public existant à la date de son élaboration ou de sa révision, leur localisation et leurs modalités d'accès.

Son élaboration repose sur la co-construction et un diagnostic partagé par tous.

Pour la réalisation du schéma et disposer d'un retour d'expériences assez large, un prestataire a été retenu pour accompagner les services de la Préfecture et du Département (Rouge Vif Territoires)

Les EPCI sont sollicités pour émettre un avis pendant la phase d'enquête qui se termine le 30 juin 2017.

----) Délibération adoptée à l'unanimité (31 voix pour)

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire

- EMET un avis favorable au projet de schéma départemental d'amélioration de l'accessibilité des services au public.

DECISION SUR LES NAP

Monsieur Devron fait savoir que nous avons écrit à l'inspecteur de l'éducation nationale pour savoir si la Communauté de Communes du Canton de Charly pouvait déposer une demande de passage à 4 jours d'école pour toutes les communes.

Il a répondu par la positive. Les communes doivent adresser le Procès-Verbal du conseil d'école et une délibération ou un document de la Mairie précisant cette position.

Monsieur Devron propose que sous réserve de l'accord du DASEN, la Communauté de Communes mette fin aux NAP avec le retour de l'école à 4 jours.

---) Délibération adoptée à l'unanimité (31 voix pour)

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire

- DECIDE de mettre fin aux NAP avec le retour de l'école à 4 jours sous réserve de l'accord du DASEN

QUESTIONS DIVERSES

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19 heures 45.